



COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 avril 2015

- Présents :** M. Gabriel FOURNIER, *maire*  
MM Patrick LEFLAIVE, Thierry BELLANG, Mmes Marlène GASSER, Frédérique PANOUILLOT, *adjoints*  
MM Mmes Françoise BIDALOT, Didier DURIAUX, Astrid FRANÇOIS, Jean Luc GAUME, David MASSON, *conseillers*
- Absents :** Patrick DEVIGNE, Sylvie MIAN, Michel HOJLO, Marie-Chantal LATOUR, Valérie ROUSSEAUX
- Procurations :** Patrick DEVIGNE à Frédérique PANOUILLOT  
Sylvie MIAN à Astrid FRANÇOIS  
Michel HOJLO à Didier DURIAUX  
Marie-Chantal LATOUR à Gabriel FOURNIER  
Valérie Rousseaux à Marlène GASSER
- Secrétaire de séance :** David MASSON

**Ordre du jour**

- 1) Présentation par M. MILLOT de l'association créée en soutien à sa fille
- 2) Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014
- 3) Vote des taux d'imposition 2015
- 4) Vote du budget 2015
- 5) Délibérations
- 6) Questions diverses

**1- Présentation par M. MILLOT de l'association créée en soutien à sa fille**

Habitant de Bligny, M. MILLOT a créé cette association depuis courant janvier pour sa fille Mathilde âgée de 7 ans ½ lourdement handicapée. A l'étranger, il existe des cliniques privées qui dispensent des soins appropriés. Le coût des soins de la Clinique de Barcelone sont de 8 000 € pour 15 jours, à renouveler pour obtenir des résultats. La 1<sup>ère</sup> séance de soins étant déjà financée, différentes manifestations sur Bligny sont envisagées pour récupérer des fonds dès le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année prochaine. Le Conseil se tient à la disposition des parents de Mathilde pour répondre à leurs demandes, notamment un éventuel prêt de salles.

**2- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2014</b>		
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>573 297.64 €</b>	
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>700 228.14 €</b>	
<b>Résultat exercice 2014</b>	<b>+ 126 930.50 €</b>	
<b>Excédent fonctionnement 2013</b>	<b>+ 150 746.73 €</b>	
	<b>d'où excédent</b>	<b>+ 277 677.23 €</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>598 072.76 €</b>	
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>712 430.93 €</b>	
<b>Résultat exercice 2014</b>	<b>+ 114 358.17 €</b>	
<b>Déficit investissement 2013</b>		<b>- 231 649.25 €</b>
	<b>d'où déficit</b>	<b>- 117 291.08 €</b>
<b>Résultat clôture 2014</b>	<b>+ 160 386.15 €</b>	

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Le Compte administratif et compte de gestion étant en tous points conformes, sont approuvés par le Conseil municipal à l'exception du Maire qui se retire durant la présentation du compte administratif.

### 3- Vote des taux communaux d'imposition 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2015 les taux d'imposition votés en 2014, soit :

- ⇒ Taxe d'habitation : 12,16 %
- ⇒ Taxe foncière (bâti) : 15,00 %
- ⇒ Taxe foncière (non bâti) : 27,57 %

### 4- Vote du budget 2015

Avant de procéder au vote du budget, le conseil doit d'abord délibérer sur les opérations suivantes à inscrire au budget :

⇒ **Assujettissement à la TVA :**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de créer un budget annexe pour l'opération Pôle Santé et d'assujettir la commune à la TVA.

⇒ **Opérations d'amortissement des opérations incorporelles et corporelles**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'amortir sur 10 ans (soit de 2015 à 2024) les opérations suivantes :

Fonds de concours pour la construction du bâtiment de restauration et de garderie scolaire		Diagnostic d'accessibilité à la mairie	
Dépenses totales	Montant annuel amortissement	Dépenses totales	Montant annuel amortissement
186 060 €	18 606 €	2 580 €	258 €

⇒ **Acquisition terrain Mme BLIN :**

La délibération du 23 mars dernier étant incomplète, le Maire propose au Conseil municipal de voter les sommes définitives d'acquisition de la parcelle de Mme Odette BLIN cadastrée ZE 58 lieudit « le Pré sous le Meix », soit :

- Frais d'acquisition : 0.30 € le m<sup>2</sup> soit ..... 1 989.00 €
- Indemnité d'éviction et de perte de revenus à l'exploitant .. 2 770.01 €
- Frais pour réponse rapide de la SAFER ..... 50.00 €
- Soit un total de ..... 4 809.01 €**

Le Conseil approuve à l'unanimité.

⇒ **Subventions aux associations :**

- **A.B.R.I.** : système de téléalarme ..... 15.24 €
- **Amis de la Bibliothèque** ..... 100.00 €
- **Basket** ..... 2 500.00 €
- **Foyer rural** ..... 1 250.00 €
- **Gaulle bélinéenne** ..... 200.00 €
- **Prévention routière** ..... 100.00 €
- **Tennis** ..... 1 250.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de diminuer exceptionnellement la subvention du Foyer de 500 €, équivalant aux 5 clés fournies ; le Foyer se verra donc attribuer cette année la somme de 750 €.

En ce qui concerne la demande de subvention exceptionnelle de 823 € demandée par la Directrice, le conseil décide, à titre exceptionnel, de réattribuer cette somme qui n'a pas été dépensée l'an passé, et souhaiterait une participation plus active aux manifestations du village de la part des élèves.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

<b>BUDGET PRIMITIF 2015</b>		
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>635 891 €</b>	
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>681 156 €</b>	
	<b>d'où excédent de</b>	<b>+ 45 265 €</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>238 000 €</b>	
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>93 528 €</b>	
	<b>d'où déficit de</b>	<b>- 144 472 €</b>
<b>Résultat prévisionnel sur l'exercice</b>		<b>- 99 207 €</b>
<b>Excédent CA 2014</b>		<b>+ 160 386 €</b>
<b>D'où excédent prévisionnel 2015</b>		<b>+ 61 179 €</b>

POUR : 13  
 CONTRE : 2  
 ABSTENTIONS : 0

Le budget est adopté.

**A noter : lors de l'appel d'offre, il faudra retenir qu'il avait été prévu 46 000 € de travaux de voirie (voir délibération).**

**Dans le budget primitif, l'excédent prévisionnel de 61 179 € comprend les 45 000 € (compte 2031). Il faudra donc les réintégrer en budget annexe lorsque la commune sera assujettie à la TVA.**

## 5- Délibérations

⇒ Dans le cadre d'un **éventuel échange de terrain** (parcelle ZH 79 « sur le Moulin », le long du cimetière) entre M. VARRAUX et la commune, et après estimation en date du 12/03/2015 du terrain par le Domaine à 25 000 €, le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à rencontrer le propriétaire pour lui proposer l'échange.

Le Conseil autorise le Maire à procéder à cette rencontre.

⇒ **Location Salle des Fêtes** : le Conseil souhaite rappeler dans la convention de location de la salle l'avant-dernier § de la page 2 du règlement, relatif à l'état de propreté de la salle au moment de l'état des lieux après location : « Si l'état des lieux n'est pas satisfaisant, le locataire devra acquitter en complément la somme forfaitaire de 150 € .... ».

Après en avoir délibéré, le Conseil décide donc, à l'unanimité, de demander dorénavant un 3<sup>ème</sup> chèque de caution de 150 € correspondant au « forfait nettoyage » et de supprimer dans le règlement la partie « toutefois, la commune se réserve le droit de faire appel à une entreprise spécialisée, le coût de l'intervention étant à la charge du locataire ».

⇒ **Travaux de réfection de la cour intérieure de l'ancienne Cure :**

En attente d'autres devis.

⇒ **Renouvellement contrat aidé Jean-Claude BROUSSE**

Le contrat de M. BROUSSE arrive à échéance le 17 avril et la date de son départ en retraite est fixée au 1<sup>er</sup> mai.

Le Conseil décide à l'unanimité, de demander le renouvellement de son CAE pour la période du 18 au 30 avril 2015.

⇒ **Reversement fonds d'amorçage** : dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'Etat a créé un fonds d'amorçage pour aider financièrement les communes à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires. Cette aide correspond à une dotation de 50 € par élève scolarisé dans les écoles élémentaires et maternelles de la commune dont la semaine scolaire est organisée sur 9 demi-journées.

Lorsqu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est compétent en matière périscolaire, la commune lui reverse ce fonds. Or, c'est la Communauté d'Agglomération qui a cette compétence ; la commune doit donc lui reverser la totalité du fonds d'amorçage.

## 6- Questions diverses

- ⇒ **Voies douces** : Courrier reçu de M. Denis THOMAS, vice-Président de la Comm' d'agglomération en charge du tourisme pour confirmer sa demande d'inscrire au budget 2015 de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
- une ligne de trésorerie, pour les voies douces dites « Chemin de Cissey » et « chemin de Saint-Jacques » sur le territoire de Bligny-lès-Beaune.
  - une ligne de crédit pour l'aménagement d'une passerelle « vélos » sur l'avant-Dheune à Bligny.
- Pour la desserte de la voie douce Bligny-Tailly, le projet devra être inscrit dans un programme d'étude pour le prochain budget.
- ⇒ **Effectifs scolaires** :
- Maternelle : 48 dont 7 Toute-Petite Section (+ 4 inscriptions à venir) – 11 Petite-Section et 30 Grande Section.
  - Primaire : 72 dont 16 CP – 16 CE1 – 11 CE2 – 8 CM1 – 21 CM2.
- ⇒ **Chemin des Gaudottes** :
- Le 17/03/2015 : 3<sup>ème</sup> demande écrite à Alain SUGUENOT, Président de la Comm' d'agglomération, concernant la réfection du chemin endommagé suite au passage de lourds tonnages pendant la construction de la station d'épuration.
- ⇒ **Pétition rue de Presle Serge DARCIAUX** :
- Il s'agit d'un malentendu, il convient de mettre les ralentisseurs aux normes et non de les supprimer.
- ⇒ **Attribution du Fonds départemental d'aide à la vie associative** :
- Basket 300 €
  - APEBB 200 €
  - Foyer Rural 400 €
- ⇒ **Etude de transfert de la compétence Eaux Pluviales à la Comm' d'agglomération** :
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la réglementation impose aux Comm' d'agglomération d'inclure dans leur compétence « assainissement » la gestion des eaux pluviales au moins dans certaines zones prévues aux § 3 & 4 de l'article L2224-10 du CGCT. Il convient de désigner une personne référente pour collaborer avec le service Environnement de la Comm' d'agglomération durant cette étude.
- Patrick LEFLAIVE et Thierry BELLANG seront les contacts dans le cadre de ce dossier.
- ⇒ **Renouvellement de l'autorisation d'épandage agricole des boues de l'unité de dépollution Monge de Beaune-Combertault** sur la commune.
- ⇒ **Préparation du 14 juillet** :
- Réunion avec les associations à prévoir.
- Marlène GASSER se charge de contacter les responsables des différentes associations et fera remonter les informations en réunion maire/adjoints.
- ⇒ **Invitation des COBATY à une conférence-débat sur le thème « aménager avec le risque inondation : le pragmatisme face au dogmatisme »** le mercredi 8 avril à 18h30 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Chalon S/S. Personne n'est disponible.

### Tour de table

- **Frédérique PANOUILLOT** :  
Dans le cadre du remplacement de Jean-Claude BROUSSE, 4 personnes répondant aux critères du Contrat Aidé, envoyés par POLE EMPLOI ou ayant répondu directement vont être reçues mercredi 8 avril par Frédérique PANOUILLOT et Thierry BELLANG.

▪ Didier DURIAUX :

Stationnement gênant sur l'emplacement de l'abribus nouvellement installé.

▪ Thierry BELLANG :

- ✓ Un mot sera apposé sur le pare-brise du véhicule en question en attendant que la signalisation devant l'arrêt du bus soit tracée au sol.
- ✓ Le Conseil décide d'organiser une réception pour le départ à la retraite de Jean-Claude BROUSSE et de lui offrir un présent le Lundi 11 ou le 12 mai 2015 à 18h30, date à confirmer. Le budget ayant été voté, ces dépenses feront l'objet d'une DM.
- ✓ Un devis pour la pose de hottes aspirantes dans 4 logements a été demandé : 1 705.49 € TTC. Le Conseil accepte ce devis dont le montant sera imputé sur le budget alloué à l'entretien des bâtiments (compte 61522).

**PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 5 MAI à 19h**